



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

CHAMPAGNE ARDENNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 589 du 2 avril 2008 - 4 pages

Stades

Compte tenu de la persistance des conditions fraîches depuis les deux dernières semaines, la végétation n'évolue que très peu jusqu'à présent. La situation décrite dans notre précédent message reste d'actualité.

La plupart des parcelles est effectivement concernée par la phase de gonflement des bourgeons, elle-même plus ou moins avancée selon sites. En secteurs, peu hâtifs le stade 01 "bourgeons d'hiver, pointus à arrondis" est encore d'actualité alors que dans les expositions les plus favorables le stade 03 "bourgeon dans le coton, bourre bien visible" s'affirme plus nettement.

Stades moyens observés :

Chardonnays : 02 "début de gonflement du bourgeon à l'intérieur des écailles" à 03 "bourgeon dans le coton"

Pinots noirs : 02 suivant parcelles

Meuniers : du stade 01, bourgeon d'hiver à 02, début gonflement.

Mange-bourgeons

Les différentes observations réalisées ces derniers jours en parcelles et secteurs plus ou moins sensibles, révèlent encore très peu de dégâts jusqu'à présent. Les conditions froides de la semaine passée n'ont pas favorisé le gonflement rapide des bourgeons, encore assez peu appétants et l'activité des boarmies en est elle-même ralentie. Le retour de conditions plus 'printanières' pourrait réactiver dans un premier temps ces ravageurs occasionnels. En tenant compte du stade des bourgeons, les prochaines observations seront plus déterminantes.

Actuellement, seules quelques parcelles (voir précédent bulletin), atteignent ou dépassent le seuil d'intervention (au moins 15 % des ceps présentant un ou plusieurs bourgeons mangés). Les dégâts visibles actuellement concernent encore essentiellement la boarmie, la taille des chenilles se situe entre 15 et 25 mm. A titre illustratif (source Magister, % ceps attaqués): Mareuil/Ay une parcelle se situe à 11 %, Villers-Marmery 6 parcelles de 11 à 20 %, région de Congy ainsi que sézannais quelques parcelles à 8 %,...

Dans la plupart des autres régions et secteurs visités (notamment Vallée de la Marne, Côte des Bar), les dégâts sont nuls ou encore extrêmement faibles. Les tous premiers dé-

gâts imputables aux noctuelles débutent actuellement.



Surveiller la reprise d'activité des chenilles de noctuelles

■ **Nos conseils** : surveiller attentivement et régulièrement vos parcelles les plus sensibles. Mais parfois, des attaques s'observent aussi dans des situations peu infestées les années précédentes. Actuellement seules quelques interventions insecticides très ciblées sont justifiées.

Acariose / Erinose

Rappel : cas général, aucun traitement de pré-débourrement n'est à envisager. Pour les quelques parcelles pouvant réellement justifier une intervention spécifique à base de soufre, le stade optimum d'intervention est 03 "bourgeon dans le coton".

Excoriose

Maladie cryptogamique très marginale en Champagne. Ponctuellement des symptômes assez typiques sont observés lors de la taille. Les sarments touchés expriment des crevasses et lésions brunâtres d'aspect 'tablettes de chocolat', au laboratoire ces lésions émettent des sécrétions caractéristiques appelées cirrhes. La dissémination se fait sur des distances assez courtes, la maladie s'exprime en foyers. Ces symptômes demeurent très limités en Champagne, le cépage Chardonnay est davantage concerné.

■ **Nos conseils** : dans la très grande majorité des cas, aucune intervention n'est nécessaire. Le nombre de parcelles réellement concernées demeure extrêmement faible. A la taille, éliminer les bois contaminés et les brûler. Uniquement encas de symptômes avérés et fréquents, une intervention spécifique pourra être réalisée avec un fongicide à base de fosétyl-Al (homologué excoriose) au stade 06 "éclatement du bourgeon".

Le MémO 2008 sera expédié par courrier avec le prochain bulletin



Mange-bourgeons

activité et dégâts encore faibles en général, maintenir la surveillance

Oïdium :

note nationale 2008

DRAF
Service Régional de la
Protection des Végétaux
Centre de Recherches
Agronomiques
2 esplanade Roland
Garros - BP 234
51686 Reims Cedex 2
Tel: 03.26.77.36.40
Fax: 03.26.77.36.74
E-mail: srpv.draf-
champagne-ardenne@
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la station
D'Avertissements
Agricoles de
Champagne Ardenne
Directeur gérant :
M. COLLOT
Publication périodique
C.P.P.A.P n°0905 B 05574
ISSN n°0996-9861
Tarifs : Courrier 90 euros
Fax 77 euros
Mail 74 euros
Diffusion en collaboration
avec la FREDONCA
(Art. L252-1 à L252-5 du
Code Rural)

Escargots

Avec les conditions pour le moins très humides de ce début de printemps, des remontées et colonisations de certaines parcelles au niveau des sarments sont déjà bien visibles actuellement par des escargots de différentes tailles 'jaunes' ou 'gris'. Pour autant, à l'inverse des mange-bourgeons, à ce stade de la vigne aucun dégât ne leur est imputable. Sur un plan général, leur nuisibilité est très relative (dégâts réels assez exceptionnels). La vigne est sensible au cours de la phase de débourrement à sortie des premières feuilles.

■ **Nos conseils : aucun risque actuellement. Le ramassage, malgré la contrainte de ce travail, demeure de loin la méthode la plus efficace.**

Du nouveau en matière de génétique appliquée...

De très récentes recherches phénologiques issues du nouveau monde vont sans aucun doute révolutionner l'aspect et la biodiversité de nos coteaux et de nos plaines françaises. En effet, une demande d'autorisation de mise en terre vient d'être déposée ce jour dans nos bureaux rémois et concerne une espèce ligneuse particulièrement intéressante. Nommée « *Chti' Posum Busom Verziensis (I)* », cette plante présente la particularité de développer uniquement des branches horizontales capables de supporter et d'attirer au minimum une douzaine de busards par pied. Cette fonctionnalité jamais utilisée jusqu'à ce jour en Europe devrait permettre de régler définitivement les pullulations de rongeurs et autres parasites à poil ras champardenais.

Dès réception des premières graines, nous vous en en feront parvenir par messagerie électronique...



Photo : spécimen de « *Chti' Posum Busom Verziensis* » (1) : le gène « horizontalis » aurait été prélevé par un satellite nippon géostationnaire !

Note nationale oïdium de la vigne en page 3 et 4

NOTE NATIONALE OÏDIUM DE LA VIGNE 2008

Cette note a été rédigée par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), de la Sous-Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux (SDQPV), du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC), de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (ENTAV – ITV France) et des Chambres d'Agriculture.

Contrairement à 2006 où certaines régions avaient subi un développement épidémique rapide et précoce de la maladie, l'année 2007 a été globalement marquée par un démarrage très lent, et les rythmes de traitements imposés par la protection anti-midiou ont permis de contenir facilement la maladie. Les échecs de protection rencontrés sont à mettre en relation, le plus souvent, avec une mauvaise qualité de pulvérisation.

Dans le cadre des bonnes pratiques viticoles, cette note doit permettre de viser **une efficacité optimale de la protection tout en limitant le nombre d'applications de produits phytosanitaires** dont la mise en œuvre est guidée par les Avertissements Agricoles^à des SRPV, les bulletins techniques des organisations professionnelles et les observations personnelles au vignoble.

Elle doit aussi aider les prescripteurs et les viticulteurs à gérer les situations de résistance générées par l'utilisation répétée de certaines substances actives.

DEVELOPPEMENT DE L'OÏDIUM AU VIGNOBLE ET SCHEMA GLOBAL DE LA PROTECTION.

L'intensité de la pression oïdium sur une parcelle est étroitement liée à la quantité de foyers primaires précoces. Les épidémies sont principalement initiées à partir des contaminations primaires dues aux ascospores contenues dans les **cléistothèces** (organes de conservation hivernale du champignon issus de la reproduction sexuée). Ceux-ci subsistent durant l'hiver sur les écorces des ceps. La libération des ascospores (sous l'action de la pluie) a généralement lieu au printemps dès la formation des premières feuilles. Les premiers symptômes apparaissent 10 à 15 jours après l'infection sous forme de petites taches diffuses, généralement localisées à la **face inférieure des feuilles** de la base des rameaux, situées près des écorces des ceps et sont souvent très difficiles à repérer. Ces contaminations primaires peuvent toutefois s'étaler dans le temps au cours du mois de mai, voire juin. La maladie se développe ensuite discrètement et de façon continue sur le feuillage. Le stock d'inoculum ainsi constitué sur feuilles va assurer la contamination des futures baies à leur **stade de plus grande réceptivité : floraison-nouaison**.

L'objectif des traitements réalisés avant la floraison est donc de freiner la propagation de la maladie sur le feuillage. Un **début de protection entre les stades 7-8 feuilles étalées et 10-12 feuilles étalées selon les régions et les cépages et l'observation de la maladie sur feuilles**, est généralement suffisant pour permettre à la stratégie d'assurer une bonne protection de la récolte.

Dans un contexte de pression parasitaire très forte (nombreux foyers primaires) un démarrage des traitements de manière plus précoce peut apporter un gain d'efficacité non négligeable. Seul **l'historique parcellaire** (parcelles régulièrement attaquées sur

grappes) permet, dans la pratique actuelle, d'identifier ces situations.

Les applications effectuées à partir de la floraison ont pour principal objectif la protection des grappes lors de leur période de grande sensibilité : une **qualité de pulvérisation optimale** s'impose alors.

La maladie peut s'extérioriser sur grappes de manière importante au stade *grain de pois*. La réceptivité des grappes diminue ensuite fortement pour devenir nulle au stade *fermeture de la grappe*. Néanmoins, sur la majorité des cépages, la maladie peut progresser sur les baies jusqu'à la véraison à partir de symptômes déjà présents.

Les traitements appliqués après le stade fermeture de la grappe sont donc inutiles lorsque la situation est saine mais peuvent apporter un gain d'efficacité lorsqu'un **nombre significatif de grappes** présente de légers symptômes.

Cas des situations à "drapeaux".

Dans certaines situations (sites / cépages), l'oïdium peut se conserver à l'état de mycélium à l'intérieur des bourgeons. Dès le débourrement, le jeune rameau issu d'un bourgeon infecté est envahi par le mycélium et forme le symptôme appelé **"drapeau"**. Néanmoins, il est délicat d'établir une relation claire au sein d'une parcelle entre le nombre de drapeaux et l'intensité de la maladie observée par la suite sur les grappes la même année. La relation apparaît plus forte entre le nombre de drapeaux de l'année en cours et celui observé l'année précédente.

Dans les situations à **"drapeaux"**, les traitements ont donc pour objectif de limiter l'extension du nombre de drapeaux d'année en année. La présence de drapeaux l'année précédente nécessite une voire deux applications durant la période 2 à 6 feuilles étalées.

ELEMENTS DE SECURISATION DES STRATEGIES.

➤ Mesures prophylactiques.

Il est essentiel de mettre en œuvre, dès la mise en place du vignoble, les mesures prophylactiques ou agronomiques susceptibles de limiter le développement du parasite : aération des grappes (palissage, etc.) et équilibre de la vigueur des souches (choix du porte-greffe, fertilisation adaptée, enherbement). En outre, en permettant une meilleure pénétration des produits, ces mesures amélioreront l'efficacité des traitements.

➤ Qualité de pulvérisation.

Au moment des traitements, l'efficacité de la protection est fortement liée à la qualité de la pulvérisation, notamment en localisant les traitements sur grappes et en privilégiant **l'application "face par face"**.

➤ Démarrage de la protection.

La protection débutant entre les stades 7-8 feuilles étalées et 10-12 feuilles étalées, les fongicides sont susceptibles d'être appliqués sur de l'oïdium déjà présent, bien que difficilement détectable par

une observation rapide. Il convient donc pour le **premier traitement**, d'utiliser une spécialité contenant une substance active présentant une forte action sur cet inoculum et permettant ainsi de sécuriser l'efficacité de l'ensemble du programme. Ces substances actives sont les suivantes : soufre poudre, tébuconazole, penconazole, krésoxim-méthyl, pyraclostrobine et trifloxystrobine.

Dans les situations à "drapeaux", et en fonction de la sensibilité des parcelles (cépage, fréquence de drapeaux en 2007), prévoir une application au stade 5-6 feuilles ou 2 applications aux stades 2-3 feuilles et 5-6 feuilles.

➤ **Gestion des délais de renouvellements**

La **protection sera ensuite maintenue jusqu'à la fermeture de la grappe** avec l'ensemble des spécialités à usage *oïdium*. Quelle que soit la situation (vignoble/cépage), la maladie peut prendre un caractère fortement épidémique, notamment dans les situations sensibles (cépage, historique, entassement de la végétation). La gestion des délais de renouvellements doit être rigoureuse (voir tableau ci-dessous). Il faut éviter les "trous" de protection (en particulier en cas de relâchement de la protection anti-mildiou). Les délais peuvent être réduits dans les

cas de forte pression d'oïdium ou de pluie lessivante pour les produits de contact.

➤ **Traitements après le stade fermeture de la grappe**

La poursuite de la protection dépend de la fréquence d'attaque sur grappes (seuils différents selon les régions), de l'historique des parcelles, de la pression de la maladie, de la sensibilité du cépage et de l'objectif de résultats. D'une façon générale, la protection est suspendue si la fréquence d'attaque sur grappe ne dépasse pas 10 à 30% au stade *fermeture de la grappe*.

➤ **Gestion des résistances aux fongicides.**

Le tableau ci-dessous présente les risques de résistance en fonction des familles chimiques. La stratégie mise en œuvre pour limiter l'extension ou empêcher l'apparition des phénomènes de résistance est la limitation annuelle du nombre des applications. Cette stratégie garantit l'efficacité des spécialités déjà concernées (ou susceptibles de l'être) par la résistance. Elle peut être facilement mise en œuvre du fait de la présence de 8 familles chimiques différentes.

Familles chimiques substances actives	Délais de renouvellement (1)	Détection dans le vignoble français de souches à sensibilité réduite ou résistantes	Observations-restrictions
Produits soumis à des risques de résistance			
En plus des restrictions propres à chaque famille chimique, l'utilisation de ces produits ne devrait pas dépasser 50%, par famille et par saison, du nombre total d'applications anti-oïdium.			
IDM (IBS du groupe 1) cyproconazole, difénoconazole, fenbuconazole, myclobutanil, penconazole, tébuconazole, tétraconazole, triadiméno	14 jours	Oui	La résistance croisée existe au sein de cette famille avec un impact en pratique généralement limité. Un choix judicieux des substances actives avec un maximum de 2 à 3 applications est susceptible de pérenniser l'efficacité des IDM.
Amines (IBS du groupe 2) spiroxamine	10 jours	Non	Résistance observée chez d'autres oïdiums. Limitation à 2 à 3 applications.
QoI (strobilurines) azoxystrobine, krésoxim méthyl, pyraclostrobine trifloxystrobine,	12 à 14 jours	Non	Résistance observée chez de nombreux champignons dont <i>Plasmopara viticola</i> . Résistance récemment détectée en Europe centrale et aux USA chez l'oïdium de la vigne. Limitation à 2 applications.
Phénoxyquinoléines Quinoxyfène	14 jours	Non	Résistance détectée dans d'autres pays européens chez l'oïdium de la vigne. Limitation à 2 applications
Carboxamides boscalid	14 jours	Non	Résistance non observée chez les oïdiums mais détectée chez d'autres champignons dont <i>Botrytis cinerea</i> . La notification d'autorisation de mise sur le marché intègre une restriction à 2 applications.
Benzophénones métrafénone	14 jours	Non	Résistance non observée chez les oïdiums ni aucun autre champignon. La notification d'autorisation de mise sur le marché intègre une restriction à 2 applications.
Produits non soumis à des risques de résistance (Contact)			
Minéraux soufre	10 jours max	Non	Pas de résistance pour cette famille.
Dérivé du phénol dinocap	10 jours	Non	Pas de résistance pour cette famille.

(1) : les délais de renouvellement peuvent être réduits en cas de pression importante de la maladie.

Extrait végétal :

Il existe, avec une autorisation de mise sur le marché provisoire, une spécialité à base d'extrait végétal (fenugrec) utilisable également en agriculture biologique. D'efficacité variable et limitée, elle est utilisable, à intervalle de 10 jours maximum jusqu'au stade *boutons floraux séparés*. Déconseillé en situation de "drapeaux" ou en cas de forte pression de la maladie.